



2^{ème} série de réunions publiques relative à la révision du PLU 3.1

**Compte rendu de la réunion publique
du 11 février 2013
à Bassens**

Sommaire

1.	Introduction.....	3
1.1.	Contexte de la réunion publique	3
1.2.	Introduction de Monsieur Hibon, premier adjoint au Maire	4
1.3.	Présentation de l'avancement du projet de PLU 3.1 et du projet communal.....	4
1.4.	Présentation de la carte « ville en projet »	4
2.	Contributions des participants.....	6
2.1.	Les éléments du projet qui conviennent.....	6
2.2.	Les éléments du projet qui ne conviennent pas.....	7
2.3.	Les éléments complémentaires à prendre en compte	7
2.4.	Les questionnements posés par les participants	7
3.	Conclusion de Monsieur le Maire, Monsieur Turon.....	8

1. Introduction

1.1. Contexte de la réunion publique

Une vingtaine de personnes s'est réunie à Bassens le 11 février 2013, pour prendre connaissance de l'avancement de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme 3.1 et discuter du projet décliné au niveau communal.

Après un discours introductif de monsieur Dornias, adjoint à l'urbanisme, Christine Volpilhac, responsable du service planification urbaine au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a présenté l'état d'avancement du projet de PLU 3.1 ainsi que sa déclinaison locale en s'appuyant sur un document de travail, la carte « ville en projet » de Bassens.

Sophie Guillain de Res publica animait les débats.

Quel est l'objectif de cette deuxième réunion publique ?

Les 27 réunions publiques communales ont pour objectif de présenter l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme 3.1 depuis la première série de réunions publiques communales qui avait eu lieu de décembre 2011 à janvier 2012. Avec un temps de travail par table, il s'agit avant tout de permettre aux participants de donner leurs avis sur le projet de PLU 3.1 décliné au niveau communal.

Comment débat-on ?

Le débat s'instaure par le biais de tables rondes, autour desquelles 8 à 10 participants s'installent et répondent collectivement aux questions. Les élus sont invités à participer mais se regroupent à une même table. Après ce travail, les tables restituent en plénière à toutes les autres le fruit de leur réflexion. C'est l'objet de ce compte-rendu.

Quelles sont les suites ?

Après cette deuxième session de réunions dans les communes, qui ont pour but de discuter localement des enjeux et des projets de chaque territoire, les contributions des résidents et des acteurs des communes viendront nourrir la réflexion en cours avec les partenaires et institutionnels. La CUB, in fine, tient la plume du document de PLU 3.1, mais elle le fait avec le concours des communes, des acteurs, de la société civile et des habitants.

1.2. Introduction de Monsieur Hibon, premier adjoint au Maire

Monsieur Hibon, premier adjoint au Maire accueille les participants en les remerciant de leur présence et de leur souhait de venir partager sur l'avancement du PLU 3.1

Il rappelle ensuite que le PLU est un document important pour le développement de la commune parce qu'il y a de nombreux projets de la commune qui s'inscrivent dans les projets communautaires.

Il excuse Monsieur le Maire, monsieur Turon, qui aura un peu de retard à cette réunion, étant retenu avec Monsieur le préfet, présent sur le territoire ce jour.

Monsieur Hibon insiste sur l'importance de recueillir l'avis de la population et des élus sur les évolutions prévues de la commune de Bassens, qui peuvent parfois amener un peu d'anxiété à certains habitants qui voient des projets se construire près de chez eux.

1.3. Présentation de l'avancement du projet de PLU 3.1 et du projet communal

La présentation de la CUB accompagne le compte-rendu sous format PowerPoint. Les documents sont également disponibles sur la page du site www.participation.lacub.fr dédiée aux comptes rendus des réunions publiques des 27 communes. Ces comptes rendus sont rédigés à partir des contributions collectives et individuelles des participants mais également, ils s'appuient sur les enregistrements des débats.

1.4. Présentation de la carte « ville en projet »

La carte « ville en projet » identifie les grands secteurs d'évolution urbaine de la ville. Elle croise l'ensemble des thématiques de projet du PLU 3.1 (l'urbanisme, les déplacements, l'habitat, ou encore la nature dans toutes ses formes), et traduit l'articulation entre le projet de territoire communal et la vision d'aménagement et d'urbanisme communautaire.

Elle spatialise les principes du projet du PLU :

- Un développement urbain à enveloppe urbaine constante
- Une meilleure articulation entre desserte en TC et urbanisation
- Une attention particulière aux cycles naturels dans la production de la ville : produire la ville autrement, en étant attentif aux fonctionnements de l'ensemble des systèmes qui la constituent (humains, écologiques, infrastructures...)

Dans ce projet de PLU 3.1, l'important est de raisonner sur le projet et sur son intégration au niveau du territoire communal. De manière générale, la structure existante du territoire va subsister dans le projet de PLU mais avec un certain nombre de modifications.

Les secteurs de couleur orange/saumon sont des secteurs de projets en réflexion. L'idée est d'essayer d'accueillir de nouveaux habitants essentiellement sur ces sites.

- le site du Moura où des études ont été réalisées, l'opération déjà en cours.
- L'îlot de la gare : un îlot qui fait partie du projet des « 50 000 logements » autour des axes de transports. Nous réfléchissons à la manière de restructurer et de développer cet îlot.

En jaune, ce sont des secteurs sur lesquels il y a encore du potentiel d'urbanisation. Ces secteurs ne sont pas totalement bâtis, il y a des parcelles relativement grandes. L'idée est d'accompagner cette urbanisation en optimisant les espaces qui sont encore libres. Les secteurs près des axes structurants de transports seront les secteurs où il y aura le plus de pression, il faut, donc, anticiper et prévoir leur destination. Il faut avoir des réponses adaptées sur chaque secteur repéré. L'important est de savoir comment construire de manière apaisée tout en préservant les cœurs d'îlots du territoire.

Il y a dans le projet, également, la volonté de préserver le patrimoine naturel de la commune. Des études sont en cours pour préserver cette richesse écologique. L'ensemble des vignobles de la commune sera sauvegardé. Cette volonté est très importante notamment avec l'arrivée du tramway car l'idée est d'arrêter de grignoter ces espaces naturels.

L'enjeu de la commune se trouve, également, autour de l'activité industrialo-portuaire. Il y a des secteurs qui ont été repérés. Par exemple, le secteur des Guerlandes où une étude a été lancée pour savoir ce qui pourrait être envisagé sur cette zone, notamment permettre la requalification de ces zones confrontées à des problématiques de pollution.

Par ailleurs, l'urbanisation de la commune doit, aussi, se faire en prenant en compte des risques technologiques.

2. Contributions des participants

Après avoir répondu individuellement à des questions, et en avoir débattu entre eux, les participants réunis par table de 8 à 10 personnes ont restitué à l'assemblée le fruit de leurs échanges. La restitution et la lecture des fiches de contribution remises à la fin de la réunion font ressortir les avis des participants sur le projet présenté ainsi que les éléments complémentaires à prendre en compte. Les termes employés sont des « verbatim » extraits des restitutions ou le plus proche possible des expressions utilisées par les participants.

Les questions posées aux participants étaient les suivantes :

- Suite à la déclinaison du projet à l'échelle communale, qui vient de vous être présentée, quels éléments du projet vous conviennent ? Pourquoi ?
- Quels éléments ne vous conviennent pas? Pourquoi ?
- Compte tenu de la singularité du territoire, quels sont les éléments complémentaires qui vous paraissent importants à prendre en compte ? (en termes d'habitat, de déplacement, de cadre de vie, de développement économique...)

2.1. Les éléments du projet qui conviennent

Les participants ont adhéré :

- **L'habitat et l'urbanisme**
 - o à la volonté d'une urbanisation affinée sur le territoire communal, (x2)
 - o à la volonté de conserver une commune à échelle humaine (x2)
 - o à la zone identifiée comme un secteur de projet à étudier (zone jaune sur la carte), les participants sont d'accord avec le fait qu'elle ne soit pas traitée de la même manière que les autres. Par exemple, le bas de l'église ne peut pas être urbanisé de la même façon.
 - o A la volonté de conserver et préserver certaines zones,
- **Le développement économique et l'emploi**
 - o A la volonté de maintenir les zones industrielles et portuaires,
- **La nature et le cadre de vie**
 - o A la volonté de protection des espaces verts. (x2)

2.2. Les éléments du projet qui ne conviennent pas

Les participants n'adhèrent pas :

- **Les déplacements – stationnements**
 - Au réseau de transport en commun sur la commune. La majorité des participants trouvent qu'il n'y a pas de cohérence dans ce réseau et insiste sur la difficulté pour aller jusqu'au tramway.
 - A la gestion de la circulation sur la commune. Ils se questionnent sur les réflexions menées pour trouver des solutions au problème de saturation de la circulation.
 - Aux réflexions sur la liaison de la gare avec arrivée de la LGV.
 - Au nombre de places de parkings prévu dans les nouvelles constructions.
- **Le développement économique et l'emploi**
 - A l'absence de vie commerciale sur le territoire communal

2.3. Les éléments complémentaires à prendre en compte

Les participants souhaitent :

- **L'habitat et l'urbanisme**
 - Que soit pris en compte dans le projet l'aménagement nécessaire de l'entrée de la commune,
- **Les déplacements**
 - que soit intégré à la réflexion, la saturation de la circulation sur la commune, le surplus de personnes qui vont se diriger vers le pont Jacques Chaban Delmas.
 - Qu'une réflexion soit menée sur l'augmentation du cadencement des trains.
 - Davantage de transports en commun moins polluants.

2.4. Les questionnements posés par les participants

- Les propriétaires des terrains et des maisons qui seront préemptés sur la commune dans quelques années, pourront-ils encore choisir les prix de vente ?

3. Conclusion de Monsieur le Maire, Monsieur Turon

Pour conclure, Monsieur le Maire, remercie, dans un premier temps, la participation des habitants, en insistant sur le fait que leur participation contribue à l'amélioration du projet et à la sensibilisation des élus sur certaines problématiques du quotidien.

Il souhaite, tout d'abord, répondre à une demande concernant la préemption de certains terrains sur la commune. Dans la partie urbaine de la commune, il y a un développement de certaines activités. Il rappelle que la tendance actuelle, à chaque fois que c'est possible en milieu urbain, est de favoriser le développement d'activités. L'objectif est d'aller vers plus de mixité quand cela est compatible, par exemple sur le secteur de Lafond et le secteur de Prévôt. Par ailleurs, la zone urbaine déborde sur la zone industrielle au niveau du cours du général de Gaulle et aucune modification de ce secteur n'est prévue. Le secteur touché par les préemptions c'est le secteur de la zone inondable des quais : trois lieux de ce secteur restent habités :

- un secteur à la limite de la commune de Saint-Louis de Montferrand où La Cub a racheté toutes les maisons mises sur le marché, il reste deux maisons qui appartiennent à un propriétaire qui ne tient pas à les vendre.
- Le secteur de La Baranquine, où il reste deux habitations qui n'ont pas été rachetées.
- Le secteur du Drapeau, où il reste quelques habitations.

Ensuite, il précise qu'il est tout à fait d'accord avec les participants sur les besoins en transports en commun sur la commune. Il insiste sur la situation actuelle de la circulation sur Bassens qui n'est pas satisfaisante. Les entrées dans l'agglomération deviennent très problématiques. Plusieurs causes : le développement important de la commune d'Ambarès a des répercussions sur la traversée de Bassens et donc sur sa circulation et les aménagements du bas Lormont vont à l'encontre des intérêts de la commune de Bassens.

Monsieur le Maire insiste sur une inquiétude importante concernant le débouché du pont Jacques Chaban Delmas. Des propositions de solution : le développement de plusieurs gares (La Grave, La Gorpe, Bassens et Saint-Eulalie), le besoin d'un cadencement plus important, l'entretien des lignes et du matériel mais également l'aménagement de stationnements et cheminement vélo et marche à pied à proximité de ces sites. Autres solutions, dans le cadre du schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains : il y a le tracé de la ligne 9, qui arrive au giratoire de la plaine Rive Droite où est prévu un transport en commun en site propre (études pré-opérationnelles). Troisième outil qui est inscrit au contrat de co-développement : un pôle d'échange à la gare à l'horizon 2014.

Pour Monsieur le Maire, ces échanges avec les habitants sont extrêmement importants. Il faut accepter les évolutions du territoire mais en observant les changements envisagés, il faut également permettre d'anticiper les problématiques que les projets peuvent engendrer et y remédier.